

NC : TROIS VACS (LES)

TOSNY
moulin

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES CULTURELLES
MINISTÈRE
DE LA
CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Le Ministre des Affaires culturelles
Le Ministre de la Culture et de
l'Environnement

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue

ARRÊTÉ

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les ruines de l'ancien moulin à vent situé au lieu dit l'Hermitage à TOSNY (Eure) figurant au cadastre, section E, sous le numéro 350 d'une contenance de 7 ares

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 30 MAI 1978

Pour le Ministre et par délégation :
P/le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint de l'Architecture

R. BOCQUET

Département :
EURE

Commune :
TOSNY

Section : G
Feuille : 000 G 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 26/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LES ANDELYS
8 RUE SELLENICK 27705
27705 LES ANDELYS
tél. 02 32 54 76 00 -fax 02 32 54 76 01
cdif.les-andelys@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

